

# DISPOSITIF « GRAINES D'ARCHITECTES »

CAHIER DES CHARGES  
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

## I/ Principe de l'opération

Le programme Graines d'architectes repose sur un partenariat entre l'Éducation nationale, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76). Il vise à sensibiliser les écoliers, collégiens ou lycéens, à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au cadre de vie.

Les projets pédagogiques menés au cours de l'année scolaire permettent aux élèves d'acquérir une meilleure connaissance du monde qui les entoure et de réfléchir à leur environnement proche. Il s'agit de leur apporter des outils pour leur apprendre à regarder, comprendre l'espace, à se comporter en citoyens libres et responsables capables d'avoir un impact sur leur environnement.

De par ses différentes approches et objectifs pédagogiques, Graines d'architectes contribue à l'acquisition de savoirs fondamentaux et de grands champs de compétences (démarche d'investigation, esprit critique, pratique collaborative, s'exprimer à l'oral et à l'écrit, etc...). Cette action contribue également à nourrir les trois parcours : *Parcours citoyen* (notamment en lien avec l'éducation au développement durable), *Parcours avenir* (cursus et métiers en lien avec l'architecture) et PEAC, *Parcours d'éducation artistique et culturel* de l'élève (patrimoine, architecture, urbanisme, paysage).

**Le dispositif Graines d'Architectes s'inscrit naturellement dans le volet culturel du projet d'établissement** et répond aux objectifs qui y sont visés.

## II/ Public concerné

Les écoles primaires, collèges et lycées situés dans la zone géographique choisie pour l'année en Seine-Maritime, tous les niveaux de classes sont concernés. Pour l'année scolaire 2024-2025, elle correspond à la zone littorale qui s'étend de St Valery en Caux au Tréport (Cf. liste des établissements éligibles).

Les enseignants qui mettent en œuvre le dispositif peuvent exercer dans des disciplines diverses, il est souhaitable de constituer un binôme (collèges et lycées).

## III/ Mise en œuvre

Présentation de la thématique par le CAUE 76 :

### L'architecture de la Reconstruction

A la suite de l'anniversaire des 80 ans du Débarquement en Normandie, qui marque le début de la Reconstruction, les élèves pourront découvrir un patrimoine riche qui, associé au

traumatisme de la guerre, reste méconnu et souvent mal-aimé malgré ses nombreuses qualités.

La Normandie a été fortement touchée par les bombardements durant la guerre (1939-1945). Des quartiers entiers ont été dévastés, dans les villes comme dans les villages. Née dans l'urgence et influencée par l'industrialisation, l'architecture issue de cette période témoigne d'un grand soin dans sa conception, où l'espace urbain, l'habitat et son mobilier sont l'objet de toutes les attentions et de toutes les expérimentations pour répondre au besoin de reconstruire. Le patrimoine de la Reconstruction constitue une spécificité de notre territoire et participe à son identité. Préserver ce patrimoine nécessite de le connaître, d'avoir conscience de sa fragilité et de ses atouts, des menaces qui pèsent sur lui et des possibilités de l'adapter aux usagers et aux pratiques d'aujourd'hui et à venir. La Reconstruction, par son contexte et la diversité de ses expérimentations architecturales et urbaines, offre une multitude de déclinaisons possibles pour aborder le programme scolaire, quel que soit le niveau de la classe.

#### Intervenants :

Ce dispositif permet à un enseignant ou de préférence une équipe pluridisciplinaire, de construire un projet pédagogique et culturel en partenariat avec :

- un étudiant en master à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA de Normandie).
- un architecte ou architecte-paysagiste du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76),

#### Rencontres des partenaires (modalités et date à confirmer) :

Un temps de formation aura lieu le mercredi 16 octobre 2024 après-midi, sur site, à Dieppe. Une présentation de la thématique, de ses enjeux et notions clés sera suivie d'une rencontre entre l'équipe pédagogique, le conseiller du CAUE 76 et l'étudiant de l'ENSAN. Ils pourront construire ensemble le projet à destination des élèves et prévoir les modalités de mise en œuvre.

#### Temps d'intervention :

Le temps d'intervention de l'étudiant en architecture auprès des élèves est de 12 heures.

Les dates d'intervention, sur deux journées consécutives, sont fixées aux jeudi 20 et vendredi 21 Mars 2025.

#### Suivi du projet :

Les enseignants, tout comme les étudiants intervenants, pourront consulter le référent du CAUE 76 en cours de projet ou demander l'appui de la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), des conseillers pédagogiques de la DSDEN et de l'ENSA Normandie.

### **IV/ Modalités**

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et la DSDEN prennent à leur charge la rémunération des interventions et les frais de déplacement des étudiants de l'ENSA Normandie.

L'achat de matériel pour les productions des élèves est à la charge des établissements.

Les enseignants candidatent en répondant à l'appel à projet sur l'application ADAGE.

## **VI/ Conventionnement**

Une convention tripartite sera établie entre le directeur de l'ENSA Normandie, le chef d'établissement et l'étudiant intervenant. L'étudiant ne commencera ses interventions dans l'établissement que lorsque cette convention sera signée par les partenaires.

## **VI/ Restitution et valorisation des projets**

Une présentation collective des projets engagés sera organisée le jeudi 22 mai 2025 à Dieppe, le temps de participation de chacune des classes inscrites sera d'une demi-journée.

Les productions et informations diffusées dans le cadre de ce dispositif, quel qu'en soit le support, devront respecter les dispositions légales relatives au droit à l'image et au droit d'auteur (autorisations parentales pour les élèves). Elles devront comporter la mention suivante : dans le cadre de Graines d'Architectes, dispositif du rectorat de la région académique Normandie – site de Rouen, de la DSDEN de Seine-Maritime, de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime.

Les retours d'expérience, sous la forme de textes, dessins, photographies ou vidéos seront mis en ligne sur le site du rectorat, du CAUE 76 et de L'ENSA Normandie. Ils rendront compte de la multiplicité des approches sensibles et réflexives de chacune des classes.

## **VII/ Bilan du projet et des interventions**

A l'issue de la restitution le bilan de l'action devra être complété dans ADAGE. Une fiche bilan transmise dans les documents d'accompagnement sera obligatoirement à retourner au référent DAAC pour le 2<sup>nd</sup> degré.

### Les partenaires du dispositif :

La Délégation académique à l'action culturelle de l'académie de Normandie (DAAC) ;  
La Mission Éducation artistique des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime (DSDEN 76) ;  
La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;  
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76) ;  
L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA Normandie).